



Déclaration de François Patriat et Philippe A. Martin, coprésidents de l'ANEV :

« Les élus du vin pour le maintien du contrat vendanges »

« Alors que la période des vendanges bat son plein, nous tenons à relayer l'inquiétude des viticulteurs face à la proposition gouvernementale de faire tomber l'exception de droits dont bénéficie le contrat vendanges notamment en matière d'exonérations de cotisations salariales. Si ces propositions sont avérées, cela reviendrait purement et simplement à supprimer le contrat vendanges. Pour rappel, il a été créé pour faire face à la pénurie de main d'œuvre à laquelle la filière viti-vinicole était confrontée et pour rendre plus attractif l'emploi de proximité. Cumulable avec un autre emploi, il permet aussi à de nombreux salariés d'obtenir un complément de revenus salulaire en période de rentrée équivalent à un SMIC pour un mois travaillé. A l'heure de l'ambition gouvernementale de conforter l'emploi sous toutes ses formes , de renforcer la compétitivité de la France (le secteur viticole représente plus de 500 000 emplois) et de défendre le pouvoir d'achat des ménages, nous demandons au gouvernement la défense de cette exception du droit du travail qui se justifie pleinement dans une période où la réalité du marché du travail doit être pris en compte face à la seule logique comptable de court terme sur les économies à trouver. »

Contact presse : Jean-Benoît Kremer **01 53 29 92 83**